



PARLEMENT  
BRUXELLOIS

036739

REÇU LE 25 FEV. 2025

**QUESTION ORALE DE M. MOHAMED OURIAGHLI**, Député du groupe socialiste

À **M. ALAIN MARON**, MEMBRE DU COLLÈGE DE LA **COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE (COCOF)**, CHARGÉ DE L'ACTION SOCIALE ET LA SANTÉ

Concernant « **Nouveaux profils pour les maisons médicales bruxelloises** »

Monsieur le Ministre,

Le *Health Professionals Report 2023* met en lumière une évolution du profil des patients fréquentant les maisons médicales. Contrairement à l'image généralement véhiculée du système forfaitaire, qui est souvent perçu comme une solution principalement destinée aux patients plus âgés et fragiles, l'étude révèle que l'âge moyen des patients suivis en maison médicale est de 35,1 ans, contre 44,1 ans pour ceux consultant un généraliste rémunéré à l'acte.

L'étude souligne également que 17% des patients bruxellois ont opté pour le système forfaitaire en 2023, contre 6% en Wallonie et 3% en Flandre. Cette adoption plus large du modèle des maisons médicales en Région bruxelloise justifie un suivi attentif de leur rôle dans l'offre de soins de première ligne, notamment en matière de santé communautaire, de prévention et d'accessibilité aux soins pour les publics précarisés.

Par ailleurs, un nouvel acteur vient d'intégrer le paysage des maisons médicales bruxelloises : la Maison Arc-en-Ciel de la Santé (MACS). Ce projet, porté par les associations Ex-Aequo, Genres Pluriels et Tels Quels, vise à combler un manque en matière de soins adaptés aux personnes LGBTQIA+, un public qui, selon plusieurs études, renonce plus souvent aux soins en raison de discriminations ou du manque de formation des professionnels de santé sur leurs réalités spécifiques. L'agrément provisoire de deux ans, accordé par la COCOF, ainsi que son financement, marquent une avancée importante en matière d'inclusivité et de lutte contre les inégalités d'accès aux soins. Cette reconnaissance s'inscrit dans le cadre du Plan Social-Santé Intégré (PSSI), qui a permis la reconnaissance de 15 nouvelles maisons médicales depuis 2019.

Dès lors, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

- La COCOF dispose-t-elle de données actualisées sur l'évolution du profil des patient.e.s fréquentant les maisons médicales agréées, notamment en termes d'âge, de statut socio-économique et de besoins spécifiques ?
- Comment analysez-vous la tendance au rajeunissement de la patientèle des maisons médicales ? Cette évolution est-elle prise en compte dans l'adaptation des missions et du financement de ces structures ? Les maisons médicales remplissent-elles toujours leur rôle prioritaire de prise en charge des publics les plus vulnérables, ou observe-t-on un glissement de leur public-cible ?
- Dans le cadre du Plan Social-Santé Intégré (PSSI), les financements dédiés aux maisons médicales sont-ils en augmentation ? Pouvez-vous détailler leur répartition et préciser si celle-ci tient compte de la demande croissante et des besoins territoriaux ?
- Comment la COCOF accompagne-t-elle les nouvelles maisons médicales dans leurs premières années d'activité ? Quels critères sont utilisés pour évaluer l'impact d'une maison médicale à l'issue de son agrément provisoire ?
- S'agissant de la MACS, des actions spécifiques sont-elles mises en œuvre pour former les professionnels de santé des maisons médicales aux réalités des publics LGBTQIA+ ?

Je vous remercie pour vos réponses.



**Mohamed Ouriaghi**  
Député